

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal

Du 03 Octobre 2011

Présents : G.BLEINC ; P. CODOL ; L.CHAMOIN ; N.NAVARRO ; M.HENRY ;
J-M FICHBEN ; M.MUSCARNERA ; P.AUGUSTIN; CARCELLER ;
M.MINIER-ROUX ; S.CAROTTI; M. IPLIKDJIAN; P.PECQUEUX

Absente : V.PAREGNO ; S.GUIGONNET

1. Mise en place des jardins familiaux

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de valider la création de jardins familiaux sur une partie de la parcelle E639 pour une surface d'environ 1 000 m².

Il a précisé que l'implantation de jardins familiaux sur cette parcelle nécessitera cependant des aménagements :

- Mettre un point d'eau limitant l'usage, et les systèmes de récupération d'eau de pluie
- Labourer le terrain
- Equiper les lots d'un composteur
- Délimitation des parcelles et clôture de l'espace
- Installation de la cabane de jardin

Adopté 9 voix pour, 3 abstention (L.CHAMOIN ; P.AUGUSTIN; S.CAROTTI) et 1 voix contre (P.CODOL)

2. Décisions modificatives n°1 budget général

Il convient d'effectuer les augmentations de crédits suivants :

Section d'investissement :

N° de Compte	Chapitre	Dépenses	Recettes
28042	040		441,73
2805	040		694,28
2188	21	1 136,01	
TOTAL		1 136,01	1 136,01

Section de fonctionnement :

N° de Compte	Chapitre	Dépenses	Recettes
6419	013		1 136,01
6811	042	1 136,01	
TOTAL		1 136,01	1 136,01

Où cet exposé, l'assemblée approuve cette décision modificative n°1.

2b. Décisions modificatives n°1 budget eau et assainissement

Il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement :

N° de Compte	Chapitre	Dépenses	Recettes
002	002		- 139,12
70111	70		139,12
TOTAL		0,00	0,00

Où cet exposé, l'assemblée approuve cette décision modificative n°1.

Adopté à l'unanimité

3. Avenant n°2 de la Convention avec le Tennis Club Rougiérois

Madame Muriel Muscarnera-Jolly de Munsthal, adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée que les délibérations n°901 et n°2335 concernant la convention et l'avenant n°1 de la mise à disposition des équipements de tennis au Tennis Club Rougiérois. Madame Muriel Muscarnera-Jolly de Munsthal expose qu'il conviendrait de signer un avenant n°2 afin de tenir compte du club-house

Adopté à l'unanimité

4. Convention avec l'Association Boxe Rougiéroise pour la mise à disposition de la salle de boxe

Madame Muriel Muscarnera-Jolly de Munsthal, adjointe au Maire, expose à l'assemblée que l'association boxe rougiéroise va utiliser prochainement un local municipal située ZA des Fauvières pour son activité. Madame Muriel Muscarnera-Jolly de Munsthal expose qu'il convient de signer une convention pour cette mise à disposition. Madame Muriel Muscarnera-Jolly de Munsthal donne lecture du projet de convention.

Adopté à l'unanimité

5. Modifications des statuts du Symielec Var

Monsieur Paul Augustin, Adjoint au Maire, expose aux membres du conseil municipal que le Comité Syndical du SYMIELECVAR a délibéré favorablement le 30 juin 2011 pour la modification des statuts du Syndicat.

Adopté à l'unanimité

6. Adhésion des communes de Roquebrune sur Argens et de Vinon sur Verdon au Symielec Var

Monsieur Paul Augustin, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que le Comité Syndical du SYMIELECVAR a délibéré favorablement le 30 juin 2011 pour les adhésions, à titre individuels, des communes de ROQUEBRUNE SUR ARGENS et VINON SUR VERDON.

Adopté à l'unanimité

7. Rapport 2010 du Symielec Var

Monsieur Paul Augustin, Adjoint au Maire, présente le rapport annuel du SymielecVar relatif à la concession de la distribution d'énergie

Adopté à l'unanimité

8. Echange de parcelles pour la modification du tracé du chemin de la Riperte

Reportée au prochain conseil municipal

9. Vente par appel d'offre d'un lot de pierre

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la commune de Rougiers possède de nombreuses pierres stockées au garage municipal. Ces pierres, qui occupent une place très importante, sont d'anciennes bordures qui ont été enlevées lors des travaux de réfection de l'Avenue de Brignoles, de la Grand'Rue, de la Rue Sainte-Anne et du Cours. Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit en aucun cas des anciens bancs du Cour.

Adopté à l'unanimité

10. Subvention pour l'association A.J.R

Une subvention de 250 € va être allouée à l'association Jeunesse Rougiéroise

Adopté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 10 Octobre 2011 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 10 Octobre 2011

Le Maire